

# MCC

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

## L'APPRÉCIATION PAR VALEURS PRÉCONISÉE PAR LE RÈGLEMENT SUR LA RECHERCHE ARCHÉOLOGIQUE

CADRE DE RÉFÉRENCE

DIRECTION DE L'ARCHÉOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL AUTOCHTONE

Québec 

## INTRODUCTION

La révision du Règlement sur la recherche archéologique, qui découle de la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel (LPC), a été l'occasion d'y apporter certains changements. Ceux-ci devraient favoriser une meilleure protection du patrimoine archéologique dans un contexte de développement. Un des changements concerne l'introduction de la notion de valeurs pour les sites connus ou trouvés lors d'une intervention archéologique.

Puisqu'il s'agit d'une nouvelle notion dans le domaine de l'archéologie au Québec, elle mérite d'être explicitée pour en dégager la signification, en préciser la portée et montrer la méthode à suivre pour l'appliquer. Il est aussi nécessaire, avant toute chose, de présenter le contexte qui justifie son inclusion dans le cadre réglementaire.

## UN NOUVEAU CONTEXTE SOCIÉTAL

La pratique de l'archéologie au Québec a beaucoup changé depuis 1973, moment où le premier Règlement sur la recherche archéologique a été adopté. À l'époque, il était impératif d'encadrer ce type de recherche dans un contexte scientifique et d'éviter le pillage des sites par des amateurs ou des chercheurs venus de l'extérieur. Le Règlement énonçait donc clairement, d'une part, les attentes envers les demandeurs qui sollicitaient un permis et, d'autre part, les exigences liées au contenu du rapport. Essentiellement, le cadre réglementaire était orienté vers la recherche archéologique, ce qui a permis de constituer un « patrimoine archéologique » composé de sites, de collections et de données. En somme, le règlement avait pour but de structurer une archéologie professionnelle naissante.

Quarante ans plus tard, la révision du Règlement réaffirme le besoin d'inscrire l'archéologie dans une démarche scientifique. La portée de ce dernier est également élargie afin d'y introduire d'autres aspects utiles à la protection du patrimoine archéologique, dont la diffusion et la mise en valeur. En regard de ces nouvelles dimensions, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) veut s'appuyer davantage sur le contenu des rapports exigés par le Règlement. Grâce à l'attribution de valeurs aux sites archéologiques, les rapports pourront être plus explicites quant à l'intérêt qu'ils présentent.

## UNE NOTION APPLICABLE AU PATRIMOINE CULTUREL EN GÉNÉRAL

La notion de valeurs ne concerne pas uniquement l'archéologie. La LPC s'inscrit, plus largement dans une perspective de gestion par les valeurs. Cette approche repose sur l'attribution de valeurs aux éléments du patrimoine culturel, qui varient de l'un à l'autre, selon l'échelle de la protection (locale, provinciale, nationale, internationale). Ce type de gestion vise à faire en sorte que ces valeurs continuent à être comprises et transmises aux générations futures. En cela, le Québec suit une tendance internationale promue par le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS).

Cette approche a été lancée par le Getty Conservation Institute (GCI) et se résume ainsi :

---

Alors que, traditionnellement, la conservation du patrimoine était une activité pratiquée en vase relativement clos par des spécialistes s'intéressant essentiellement au patrimoine exceptionnel, elle interpelle aujourd'hui des citoyens concernés par la qualité de leur milieu de vie, des professionnels appartenant à d'autres disciplines ou encore des groupes de pression réunis autour d'intérêts extrêmement variés. En étant motivés par toutes sortes d'ambitions, ces individus sont cependant susceptibles de désaccords et parfois même de conflits – d'où la nécessité de développer un langage commun (de la Torre et Mason 2002, Clark 2001, Avrami, Mason et de la Torre 2000, Lowenthal 2000).<sup>1</sup>

---

En somme, une gestion éclairée doit être explicite et partagée par l'ensemble des intervenants concernés, soit les propriétaires, les promoteurs, les spécialistes et les gouvernements.

À titre d'exemple, le Répertoire du patrimoine culturel québécois présente les valeurs patrimoniales de chaque site archéologique classé et les éléments caractéristiques à préserver pour en garantir la transmission.<sup>2</sup> Cette façon de faire permet de comprendre pourquoi un bien est protégé en vertu de la LPC et comment la pérennité de ses valeurs patrimoniales devrait se faire à long terme. L'exercice permet aussi de comprendre pourquoi la société investit des ressources humaines et financières dans la protection d'un bien et pourquoi elle s'inscrit dans le développement socio-économique du territoire. L'objectif est d'énoncer les valeurs du site archéologique afin de mieux camper son importance. Il est possible de combiner des valeurs différentes qui reflètent sa spécificité, voire son unicité. Ces valeurs permettent d'aller au-delà des connaissances acquises en archéologie.

## L'APPRÉCIATION PAR VALEURS DU SITE ARCHÉOLOGIQUE

Dans le contexte réglementaire, l'appréciation par valeurs concerne le site au moment où l'intervention de l'archéologue est effectuée. L'archéologue doit, en plus des résultats de l'intervention pour laquelle il a obtenu un permis, tenir compte de ce qui a déjà été fait sur le site.

L'attribution de valeurs tient compte des connaissances acquises sur le site archéologique et du potentiel de recherches additionnelles qu'il recèle. De façon générale, plus les connaissances sur le site sont précises, plus il sera aisé de lui accorder des valeurs.

À des fins de gestion, sept valeurs ont été ciblées comme les plus pertinentes en matière d'archéologie. Un site peut contenir une ou plusieurs de ces valeurs, parfois la totalité.

---

1. Source : [http://www.cpcq.gouv.qc.ca/fileadmin/user\\_upload/docs/VA%20rapport%20final.pdf](http://www.cpcq.gouv.qc.ca/fileadmin/user_upload/docs/VA%20rapport%20final.pdf)

2. Pour de plus amples renseignements, voir le site Web du MCC, à la section consacrée au patrimoine culturel, à l'adresse suivante : [www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca](http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca).

## Liste des valeurs associées à un site archéologique

- La valeur de recherche sur le terrain
- La valeur de connaissance post-terrain
- La valeur scientifique
- La valeur d'exception
- La valeur de représentativité
- La valeur d'appropriation collective
- La valeur d'association

### Valeur de recherche sur le terrain

La valeur de recherche sur le terrain est abordée en fonction des possibilités qu'un site peut offrir pour la poursuite des recherches. À titre d'exemple, un site découvert durant une phase d'inventaire de terrain (sondages) peut présenter suffisamment d'intérêt pour que l'on recommande d'y effectuer de nouvelles recherches. Cela peut aussi être le cas pour un site fouillé depuis plus de trente ans, dont l'intégrité et la qualité des contextes archéologiques justifient que l'on y effectue d'autres recherches. Elle permet ainsi d'orienter les nouvelles recherches sur le terrain.

### Valeur de connaissance post-terrain

La valeur de connaissance post-terrain réfère à la somme de connaissances que le site peut encore livrer à partir des données et des collections recueillies. Elle peut être pertinente pour un site archéologique qui présente toujours une valeur de recherche sur le terrain ou pour un site qui sera détruit à court terme. Elle permet ainsi d'orienter certaines pistes de recherche prometteuses en laboratoire.

### Valeur scientifique

La valeur scientifique est de mise dans le contexte plus particulier où les caractéristiques intrinsèques d'un site pourraient être étudiées à des fins de connaissances scientifiques. Elle mérite d'être soulignée lorsque, entre autres, le site se prête tout spécialement à des champs d'études relevant des spécialistes de domaines connexes tels la bioarchéologie (sépultures humaines), la géologie ( carrières lithiques), la géomorphologie, les restes organiques, etc. Cette valeur permet d'encourager la recherche scientifique sur des sites qui, très souvent, se distinguent par leurs vocations et les activités particulières qui s'y déroulaient.

### Valeur d'exception

La valeur d'exception est accordée au site associé à un ou plusieurs phénomènes rares ou présentant des caractéristiques exceptionnelles (à l'échelle locale, régionale, provinciale) qui le démarquent nettement d'autres sites. Les connaissances actuelles sur le patrimoine archéologique permettent déjà de repérer un site exceptionnel. À titre d'exemple, plusieurs sites rupestres sont exceptionnels. Les sites qui présentent une séquence continue d'occupations humaines sur plusieurs millénaires peuvent aussi être considérés comme exceptionnels.

### **Valeur de représentativité**

La valeur de représentativité s'utilise lorsqu'il est possible de considérer un site par rapport à un autre et de déterminer celui qui est le plus représentatif d'un territoire, d'une culture, d'une fonction, d'un mode de vie, d'un événement ou de tout autre aspect caractéristique du patrimoine archéologique du Québec. Elle permet de mettre en évidence la diversité étonnante de ce que révèle le patrimoine archéologique du Québec.

### **Valeur d'appropriation collective**

La valeur d'appropriation collective s'applique lorsque la communauté au sein de laquelle se trouve le site archéologique lui accorde une importance ou une signification particulière. Elle permet une ouverture sur des aspects extérieurs à la recherche archéologique et un ancrage dans la société d'aujourd'hui. Ainsi, l'attachement d'une communauté à un site peut se manifester sur la base de motifs identitaires, si par exemple le lieu est directement lié à leur origine, à un événement marquant de leur histoire ou à une activité économique déterminante pour leur région. Dans certains cas, l'importance d'un site pour une population viendra plutôt de la dimension sacrée ou spirituelle qu'on lui confère et qui se perpétue dans le temps. L'aspect collectif derrière l'attribution d'une telle valeur est aussi très large, il peut correspondre à une collectivité territoriale, à une communauté culturelle ou encore à un regroupement d'intérêt (société locale, association professionnelle, etc.). Cette valeur permet de reconnaître l'importance accordée au site par la communauté.

### **Valeur d'association**

La valeur d'association trouve sa signification dans le fait que la recherche archéologique au Québec évolue au gré des connaissances obtenues non seulement d'un site, mais parfois de plusieurs sites archéologiques semblables. Ainsi, plusieurs sites amérindiens préhistoriques trouvés autour d'un lac peuvent former un ensemble cohérent d'affinités culturelles et chronologiques qu'ils partagent, ce qui leur confère, dès lors, une valeur d'association. Lorsqu'elle se concentre sur une série de sites, la recherche peut mener à une compréhension globale de l'occupation du territoire ou d'un phénomène culturel plus large. Ainsi, les sites sidérurgiques de la Mauricie ne se limitent pas aux sites d'exploitation du fer, mais aussi à ceux de sa transformation. Cette valeur fait appel à la reconnaissance de plusieurs sites.

## **LA RÉDACTION DE L'APPRÉCIATION PAR VALEURS DANS LE RAPPORT**

L'appréciation par valeurs est nécessairement évolutive puisque les valeurs peuvent changer et se modifier au gré des recherches. Il est donc indispensable que l'archéologue possède une connaissance approfondie du site archéologique et du contexte dans lequel il a effectué son intervention.

Par exemple, lorsqu'un site a déjà fait l'objet d'interventions archéologiques, il y a un cumul de connaissances à évaluer avant de déterminer les valeurs qui lui seront associées. Il se peut que les valeurs attribuées diffèrent de celles précédemment mises en lumière, en raison des données recueillies durant l'intervention archéologique. Il se

peut aussi que le site ait subi des transformations qui amènent l'archéologue à reconsidérer les valeurs déjà attribuées. Enfin, il est possible que le contexte dans lequel est effectuée l'intervention archéologique en vienne à influencer l'attribution de valeurs associées au site (en particulier, s'il est envisagé que le site soit détruit lors des travaux subséquents).

## LA PORTÉE DE L'APPRÉCIATION PAR VALEURS

Pendant quarante ans, le rapport archéologique avait pour principal but de consigner les données et les interprétations provenant de l'intervention archéologique. Cette information était destinée surtout aux professionnels de l'archéologie. Les enjeux de société entourant la protection du patrimoine archéologique nous incitent aujourd'hui à expliquer pourquoi il faut protéger cette ressource et à quelles fins. L'appréciation par valeurs permet ainsi de répondre concrètement aux attentes des divers intervenants sur le territoire. Ces derniers doivent conjuguer avec cette ressource culturelle, en plus des autres défis qu'ils ont à relever au sein d'un même projet.

La gestion par les valeurs doit être considérée comme le premier intrant dans un processus décisionnel en archéologie. C'est à partir des valeurs qu'il convient d'évaluer la pertinence d'une intervention et, dans certains cas, d'accepter consciemment la destruction d'un site. En effet, la gestion par les valeurs n'a pas pour but de préserver l'intégrité d'un objet ou d'un site, mais plutôt d'orienter les décideurs vers des choix éclairés.